

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2013.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN (Point 1), G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, P.GARCIA, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.ROUSSIER, M.F.MUHIEDDINE, C.ABONNENC, G.GIRARD, S.BROT, PH.MILLOT, A.SARRION.

POUVOIRS : J.COURIOL-VIGNE à N.ROUSSIER, M.GUILLERMIN à G.MERLAND (à partir du point 2), S.MOURZELAS à G.SAGNARD, C.ILLY à R. RINALDI, J.GRANGEON à P. TRAPIER, CH.BENOIT à J.M. BOCHATON, S.TAULEIGNE à G. GIRARD, A.BERNE à S.BROT.

-X-X-X-X-

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2013 est approuvé.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

CA 2012 – Commune.

G. LAURENT-BOURGE présente le résultat de l'exercice 2012 du budget principal, caractérisé par une maîtrise des dépenses de gestion, permettant de dégager un excédent de 1 797 000 € et au autofinancement de 2 450 000 €.

Pour Madame GIRARD, malgré la présentation flatteuse, la gestion n'est pas maîtrisée, avec des charges de personnel supérieures aux mêmes charges avant le transfert de personnel à l'Agglomération et des charges financières en augmentation, alors que la fiscalité a augmenté. On pouvait donc faire mieux.

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de politique municipale, il faut garder un cap. Celui de la majorité municipale est de répondre aux besoins de la population, y compris, par la création de services nouveaux et de nouvelles solidarités et donc par l'augmentation des charges de personnel. Pour autant, les chiffres du CA sont incontestables, il y a un résultat et un autofinancement en hausse et si le personnel a un coût, c'est un choix politiquement assumé.

Le Compte Administratif 2012 du budget principal est ensuite approuvé par 22 pour et 6 abstentions.

CA 2012 – Budgets annexes.

Les CA de l'Eau et Les Chênes sont adoptés par 22 pour et 6 abstentions, les CA du Budget Economique et du Centre Ville sont approuvés à l'unanimité. Madame GIRARD et son groupe s'abstiennent sur le budget Les Chênes pour la question de la TVA en suspens.

Synthèses des CA.

	<u>Fonct. D</u>	<u>Fonct. R</u>	<u>Invest. D</u>	<u>Invest. R</u>
Commune	10 017 913.92	11 815 732.11	4 073 964.96	3 726 633.09
Eau	876 076.96	880 672.96	349 908.55	159 200.00
BOE	342 585.23	363 907.03	41 623.45	153 115.58
Chênes	1 621.24	/	56 092.01	/
Centre Ville	/	125 098.00	125 098.00	/

2) AFFECTATION DES RESULTATS (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve

- sur le budget Principal, l'affectation de 1 480 803.36 € au compte 1068 (Recettes Investis-sement) et le report en fonctionnement de 1 885 076.41 €
- sur le budget Economique, le report au compte 002 (fonctionnement Recettes) de 101 721.18 €
- sur le budget Les Chênes, " " de 508 679.25 €
- sur le budget de l'Eau, " "(fonctionnement Dépenses) de 5 649.76 €

3) BUDGETS 2013 (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Budget Principal de la commune et les budgets annexes (Eau, BOE, Chêne) sont adoptés par 23 pour et 6 abstentions.

A la question de Madame GIRARD qui s'étonne de l'augmentation du chapitre "charges de personnel", G. LAURENT-BOURGE et J.M. BOCHATON rappellent qu'elles sont dues à des obligations légales (hausse des cotisations, URSSAF, CNFPT, assurance du personnel) et à l'application des déroulements de carrière (GVT).

4) PRIX DE L'EAU (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Adopté par 23 pour et 6 abstentions, il est fixé à 1.61 € TTC.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : P. TRAPIER).

Une subvention de 4 000 € est attribuée au foyer du collège Jean Macé afin d'aider au financement de l'action "Projet 3è – Paris de réussir" dans le cadre de la motivation des élèves en grandes difficultés scolaires.

6) PROGRAMMATION CUCS 2013 (rapporteur : A. CHAABI).

Dans son exposé, Ali CHAABI rappelle le désengagement constant de l'Etat sur la politique de la ville, qui s'accroît encore en 2012 avec une baisse de 31 % des crédits d'Etat qui provoque une augmentation de 73 % des crédits communaux affectés aux différentes actions.

La programmation 2013 est adoptée à l'unanimité.

7) VALENCE AGGLO – ARRET DU PLH – AVIS DES COMMUNES (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'arrêt du PLH délibéré en séance du 18 décembre 2012 par Valence Agglo, considérant que les principaux objectifs, mixité sociale, accès au logement, construire durable et nombre de logements (70 annuels) sont compatibles avec les objectifs du PLU de la commune.

8) DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, présenté au CTP du 13/02/2013 (avis favorable), concernant quatre agents de la collectivité.

9) CESSION DE TERRAIN AU CONSEIL GENERAL – PARCELLE AP2P (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder au Conseil Général de la Drôme une parcelle de 200 m² (ancien terrain de la Bourne) pour permettre l'extension de l'aire de sport du collège Jean Macé.

10) APPEL A PROJETS – EQUIPEMENTS STRUCTURANTS (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Général Drôme, dans le cadre de la réalisation d'une voie verte sur l'Est de la commune, reliant le bois de la Chaffine à la plaine des sports du stade Coullaud.

11) DENOMINATION DE VOIES (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les deux voies créées à l'occasion de la réalisation du programme de construction *Résidence de la Fraternité*, "Allée de l'Égalité" et "Allée de la Liberté".

12) AVIS SUR AUTORISATION ACTIVITE TORREFACTION (ex PIVARD) A VALENCE (rapporteur : R. RINALDI).

La société UNITED COFFEE France à Valence, a déposé un dossier d'autorisation d'exploiter dans le cadre de l'augmentation de ses activités. La demande d'autorisation est de porter la quantité de produits entrant à 85 t/jour (contre 26 actuellement) et est susceptible de créer 17 emplois supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime un avis favorable.

13) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 12/180 : signature avec LOCAM d'un contrat de location de matériel de systèmes de détection, lecteurs de badges, détecteurs d'ouverture sur différents sites, d'un montant trimestriel de 441.32 €/TTC.

N° 12/182 : signature avec SERENYS d'un contrat pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux, d'un montant annuel de 1 500.93 €/TTC.

N° 12/195 : non préemption sur la propriété de Monsieur Dominique BERNARD, 3 allée Rhône-Azur.

N° 12/196 : non préemption sur la propriété de Monsieur Raffi HAVAKEMIAN, cadastrée sections AZ 131, AZ132 et AZ133, 50 rue Jean Jaurès.

N° 12/197 : non préemption sur la propriété de Monsieur Christophe DE CASTRO, cadastrée section AM 203, 11 impasse des Ormeaux.

N° 13/01 : signature avec l'entreprise TEDESCHI de l'avenant n° 4 au lot 7 du marché "Construction du restaurant scolaire F. Léger", d'un montant de 2 280.50 € HT.

N° 13/05 : encaissement chèque de 6 046.61 € de GROUPAMA, pour le sinistre pollution de l'eau de mai 2012.

N° 13/06 : non préemption sur la propriété de Monsieur Antonio MARCHAIS, cadastrée section AK 124, 2 allée du Pré du Soleil.

N° 13/07 : non préemption sur la propriété de Madame Noëlle MALOSSANNE, cadastrée section AY 165, 4 rue Jean-Philippe Rameau.

N° 13/08 : non préemption sur la propriété de Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 110, 16 rue Simon Boyer.

N° 13/09 : signature avec la société GERARD BEZ INGENIERIE, d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du groupe froid de la mairie par une pompe à chaleur, d'un montant de 4 500 € HT.

N° 13/10 : non préemption sur la propriété de Monsieur Francis REGINATO, cadastrée sections AK 94 et 95, 770 avenue Pierre Brossolette.

N° 13/11 : non préemption sur la propriété de Monsieur Thierry VASQUEZ DEL CORRO, cadastrée section AM 96, 27 rue Albert Camus.

N° 13/12 : non préemption sur la propriété de Monsieur Emile MOUNIER, cadastrée section AZ 2, quartier Marcon.

N° 13/13 : signature avec ECOFINANCE, d'une convention pour une mission d'analyse des charges sociales pour optimiser les prélèvements sociaux de la commune. Les honoraires d'ECOFINANCE seront égaux à 35 % de l'économie constatée, limités à 15 000 €/HT.

N° 13/14 : signature avec ECOFINANCE, d'une convention pour une mission de diagnostic de la masse salariale de la collectivité, pour en optimiser la gestion, d'un montant forfaitaire de 5 500 €.

N° 13/15 : signature avec ECOFINANCE, d'une convention pour une mission d'assistance pour l'optimisation de la fiscalité locale des locaux affectés à l'habitation. La rémunération d'ECOFINANCE sera constituée d'un forfait de 5 500 € HT pour la phase "diagnostic" et d'honoraires égaux à 35 % de l'augmentation des ressources constatées pour la phase "mise en œuvre". Le montant cumulé (2 phases) est limité à 15 000 €.

N° 13/16 : signature avec la société SOGELINK, d'un contrat de gestion des documents d'urbanisme, d'un montant annuel de 897 €/TTC.

N° 13/17 : Signature d'un contrat pour un outil informatique de gestion des consommations d'électricité sur le patrimoine bâti et le réseau d'éclairage public, d'un montant annuel de 660 €/HT.